



CAPL n° 2 (contrôleurs)

MUTATION des CONTROLEURS au 1^{er} septembre

RECOURS en révision de l'EVALUATION

Règlement intérieur des CAPL

MUTATIONS

Retrouvez la déclaration liminaire des élus FO DGFIP 67 sur notre site web local.

Notre département reste encore et toujours un département ouvert à la mutation.

Le président de la CAPL a souligné le caractère peu attractif de certaines RAN et le déficit en vœux sur certains postes qui, de ce fait, restent non pourvus.

Il a également précisé que ce mouvement se faisait sur la situation au 1^{er} septembre 2017, sans préjuger du CTL de demain, et des restructurations en projet qui seront validées pour 2018 par la Direction Générale.

Une fois de plus, les élus FO-DGFIP 67 ont déploré une absence de clarté dans les documents fournis par la Direction pour cette CAPL ; ils ont dû demander des précisions sur certains points utiles à l'appréciation la meilleure de la situation de chaque agent en attente de mutation.

Cette CAPL a traité 106 demandes de mutation se déclinant :

- Pour la Direction : 35 demandes de mutation dont 11 ALD – Ce mouvement a été donné pour information EN SEANCE (pas de vote demandé)
Comme ils le déplorent à chaque CAPL de mutation, les élus FO-DGFIP 67 ont à nouveau demandé l'affichage du projet concernant les mouvements au sein de la Direction ; Quel est ce « secret de polichinelle » qui ne permet pas aux élus d'étudier également les mouvements au sein de la Direction ? Ils ont précisé que dans nombre de départements le projet est connu, permettant ainsi aux élus de l'étudier, comme tous les autres documents transmis avant la tenue de la CAPL.
Le Président a été attentif à cette demande technique.
- Hors Direction, 71 demandes de mutation dont 15 sorties de l'ENFIP.
Sur ces 71 demandes : 45 agents ont obtenu leur 1^{er} vœu mais 1 agent a, par exemple, eu son 7^{ème} vœu – 1 agent a été AFFECTE d'OFFICE dans la RAN car il n'a obtenu aucun vœu demandé – 5 agents n'ont rien obtenu.

Les élus FO-DGFIP 67 se sont abstenus sur ce mouvement car il n'y a pas de demandes de mutations en attente et le mouvement technique a été respecté.

A noter : 40 départs en retraite depuis le mouvement du 1^{er} septembre 2016...

Sur ce point la Direction a indiqué que les demandes de retraites étaient prises en compte par la Centrale si elles étaient formulées avant début mars. Si ce n'est pas le cas, la vacance n'est pas ouverte au mouvement du 1^{er} septembre.

Vos élues en CAPL : Marie-françoise HENRY – Marie-Claire SAIDOU
Expert : José PEREIRA

RECOURS

Les 2 recours concernant des contrôleurs principaux, la CAPL était réunie en formation restreinte (uniquement les élus CP). La CAPL du 26/06/17 a été repoussée au lendemain car il n'y avait pas d'élus Solidaires présent au grade CP.

Suite à la lecture de notre déclaration liminaire (disponible sur notre site web avec ce compte-rendu), le Président de la CAPI nous a répondu qu'il n'y avait pas de compétition des directions pour avoir le moins de recours possible.

Il n'empêche, avec 3 recours en totalité pour les 3 corps (A, B et C), c'est sans nul doute un recours !

3 recours auprès de l'Autorité hiérarchique ont été formulés en 2017 (sur la gestion 2016), contre 9 en 2016...

2 recours en CAPL donc. Comme en 2016.

Pour info : - Pour les A, 3 recours AH, 1 recours en CAPL
- Pour les C, 3 recours AH, 0 recours en CAPL

Sur le dossier défendu par FO DGFIP 67, le président nous a accordé :

- 1 modification dans la rubrique « résultats professionnels obtenus »
- 1 modification dans la rubrique « autres points abordés à l'initiative de l'évaluateur »
- 1 modification dans la rubrique « appréciation générale »

Votre élue FO-DGFIP 67 au grade de CP : Marie-Françoise HENRY
Expert : José PEREIRA

REGLEMENT INTERIEUR

Le nouveau RI (voir déclaration liminaire) ne peut que dégrader la capacité des délégués syndicaux représentants du personnel à défendre les droits individuels des agents. **Ces nouvelles règles nuisent donc, et avant tout, aux agents !**

C'est pourquoi l'ensemble des élus a voté contre.

Vos élues en CAPL : Marie-françoise HENRY – Marie-Claire SAIDOU
Expert : José PEREIRA

FO DGFIP 67, des élus issus des deux filières en CAPL et en CTL !

FO DGFIP 67, des élus dans toutes les CAPL !

